

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
du Nord – Pas-de-Calais

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivie par : Jean DELPLACE *JD*
Tél. : 03 21 08 62 86
Fax : 03 62 28 41 07
Courriel :

sral.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

A

PARIS
5 rue du Quesnoy – BP 11041
VILLE BASSE
59550 LANDRECIES

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
OU LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39 ;
- Vu l'arrêté du 5 mai 2011 portant délégation de signature du Préfet de la région Nord Pas-de-Calais à Mme Sophie BOUYER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nord Pas-de-Calais ;
- Vu l'arrêté du 1er février 2012 portant délégation de signature de Mme Sophie BOUYER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nord Pas-de-Calais à Mme Carol BUY, chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais ;

L'organisme **PARIS**
domicilié à : **5 rue du Quesnoy – BP 11041**
VILLE BASSE
59550 LANDRECIES

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : NC00005** pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : **OUI**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : **NON**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

PARIS	59550	LANDRECIES
-------	-------	------------

Fait à Lille, le **– 4 MARS 2013**

Pour le Préfet et par délégation,
la Chef du Service Régional de l'Alimentation,


Carol BUY.

